

# CADRE D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

---

Retraitement des dispositifs médicaux  
DEP 5380

# Équipe de production

## **Coordination**

*Hélène Leduc*

Coordonnatrice de l'élaboration des cadres  
d'évaluation des apprentissages  
Table des responsables de l'éducation des adultes du  
Québec

## **Conception et rédaction**

*Camille Caron*

Préposée au retraitement des dispositifs médicaux  
Hôtel-Dieu de Québec

*Carolle Tremblay*

Spécialiste en évaluation

## **Collaboration**

*Michelle Lemieux*

Responsable de secteurs de formation  
Ministère de l'Éducation

## **Mise en pages et édition**

Sous la responsabilité du ministère de l'Éducation

## Remerciements

La production du présent document a été possible grâce à la participation de collaboratrices et de collaborateurs du milieu de l'éducation. Le ministère de l'Éducation remercie la Table des responsables de l'éducation des adultes du Québec et les personnes suivantes :

*Suzanne Beaudet*  
Conseillère pédagogique  
Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys

*Nathalie Chartrand-Beauregard*  
Enseignante  
Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries

*Emmanuelle Comtois*  
Conseillère pédagogique  
Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

*Daniel Daviault*  
Conseiller pédagogique  
Centre de services scolaire des Mille-Îles

*Julie Doyon*  
Conseillère pédagogique  
Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries

*Sonya Fiocco*  
Conseillère pédagogique  
Commission scolaire Riverside

*Annie Labelle*  
Conseillère pédagogique – Experte de contenu  
Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys

*Nathalie Langlois*  
Conseillère pédagogique  
Centre de services scolaire de Laval

*Josée Marchildon*  
Conseillère pédagogique  
Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord

*Katia Merkich*  
Enseignante  
Commission scolaire Riverside

*Michèle Tang Sak Yuk*  
Enseignante  
Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

*Jessica Tessier*  
Conseillère pédagogique  
Centre de services scolaire des Samares



# Table des matières

Présentation .....	1
<b>Première partie</b>	
Fondements et assises guidant l'évaluation .....	5
Qualités d'une épreuve .....	6
Éléments constitutifs de chaque compétence.....	7
Synthèse du programme d'études .....	9
Glossaire .....	11
<b>Deuxième partie</b>	
Métier et formation.....	19
Aspects législatifs, normatifs et éthiques.....	21
Prévention et contrôle de la contamination.....	23
Classement selon les types de dispositifs médicaux .....	27
Classement selon les catégories de risques.....	29
Prévention des risques et méthodes de prénettoyage .....	31
Prénettoyage de dispositifs médicaux .....	35
Prévention et méthodes de nettoyage et de désinfection.....	39
Nettoyage de dispositifs médicaux.....	43
Désinfection de dispositifs médicaux.....	47
Collaboration au travail .....	49
Assemblage de dispositifs médicaux.....	51
Emballage de dispositifs médicaux .....	53
Prévention et méthodes de stérilisation.....	55
Stérilisation de dispositifs médicaux.....	59
Entreposage et distribution de dispositifs médicaux .....	61
Prévention et méthodes de retraitement des endoscopes flexibles.....	63
Retraitement des endoscopes flexibles .....	65
Tâches multiples dans la zone souillée .....	67
Tâches multiples dans les zones propre et stérile .....	69



# Présentation

---

Le ministère de l'Éducation met à la disposition du réseau un cadre d'évaluation des apprentissages pour chacun des nouveaux programmes d'études qu'il élabore. Ce cadre s'adresse aux personnes responsables de l'évaluation des compétences dans les centres de services scolaires et les commissions scolaires.

Le cadre d'évaluation des apprentissages comprend deux parties. La première partie :

- résume les fondements et les assises guidant l'évaluation des apprentissages;
- explique les éléments constitutifs de chaque compétence du cadre d'évaluation des apprentissages;
- contient la synthèse du programme d'études *Retraitement des dispositifs médicaux (DEP 5380)*.

La deuxième partie présente, pour chaque compétence du programme d'études :

- les spécifications recommandées par le Ministère, c'est-à-dire les éléments essentiels et les critères de performance retenus pour l'évaluation ainsi que leur pondération jusqu'à 70 points sur 100;
- une ou des règles de verdict, s'il y a lieu;
- la description de l'évaluation.

Les organismes scolaires sont, pour leur part, responsables d'ajouter des spécifications ou d'ajuster la pondération proposée. La latitude est de 30 points sur 100. Ils ont aussi la responsabilité de procéder à l'élaboration des épreuves pour l'évaluation aux fins de la sanction. Toute épreuve élaborée par le Ministère est prescrite et doit être utilisée par l'établissement scolaire.





# **Première partie**

---

**Fondements et assises guidant  
l'évaluation**

**Qualités d'une épreuve**

**Éléments constitutifs  
de chaque compétence**

**Synthèse du programme d'études**

**Glossaire**



## Fondements et assises guidant l'évaluation

---

Le programme d'études est le référentiel pour la planification des activités d'apprentissage et d'évaluation. Lorsqu'il s'agit d'élaborer les outils d'évaluation, il faut également prendre en compte les caractéristiques, les valeurs et les qualités servant d'assises au processus. Voici, en résumé, celles qui ont guidé l'équipe de production dans l'élaboration de ce cadre d'évaluation des apprentissages.

En formation professionnelle, puisque le programme d'études est défini par compétences, l'évaluation aux fins de la sanction doit tenir compte de certaines caractéristiques :

- **L'évaluation est multidimensionnelle**, c'est-à-dire qu'elle repose sur un ensemble organisé de savoirs (ce qui implique certaines connaissances, habiletés dans divers domaines, perceptions, attitudes, etc.). Toutefois, lors de l'évaluation aux fins de la sanction, seules les dimensions essentielles à la démonstration de la compétence sont retenues;
- **L'interprétation est critérielle**, c'est-à-dire qu'elle s'appuie sur des critères de performance qui sont en relation avec les exigences d'exercice de la compétence et qui sont présents dans le programme d'études;
- **La notation est dichotomique**, c'est-à-dire que seulement deux notations sont possibles : la totalité des points ou aucun point pour chaque critère; par exemple, si un critère vaut 15 points, un seul des deux résultats peut être attribué, soit 0 ou 15. Cette pondération est fixée en fonction de l'importance de chacun des critères dans le métier;
- **Le verdict est déterminé par un seuil de réussite**, c'est-à-dire qu'il comprend le nombre de points à atteindre, établi en fonction de la complexité et de l'ampleur de la tâche à effectuer.

## Qualités d'une épreuve

---

L'évaluation en formation professionnelle repose sur des valeurs de justice, d'égalité, d'équité, de rigueur, de transparence et de cohérence<sup>1</sup>. Qu'il s'agisse d'épreuves officielles ou d'établissement, elles doivent présenter certaines qualités<sup>2</sup> incontournables, décrites dans le tableau suivant.

Qualité	Description
<b>Validité</b>	L'épreuve est valide si elle sert à évaluer tout ce qu'elle doit évaluer et seulement ce qu'elle doit évaluer. Toutes ses composantes doivent donc être représentatives des éléments correspondants de la compétence, des critères de performance ou de participation et, ultimement, de l'énoncé de la compétence.
<b>Fidélité</b>	L'épreuve est fidèle si elle mesure avec la même exactitude ce qu'elle doit mesurer auprès de sujets équivalents, placés dans des conditions similaires. Les critères de performance sont univoques, c'est-à-dire qu'ils sont clairs et ont le même sens pour l'ensemble des évaluatrices et des évaluateurs.
<b>Faisabilité</b>	La faisabilité requiert que l'on puisse administrer l'épreuve envisagée en faisant appel à des ressources suffisantes et disponibles : durée réaliste, conditions reproductibles, ressources humaines et matérielles disponibles, etc.

---

<sup>1</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Politique d'évaluation des apprentissages*, Québec, Les Publications du Québec, 2003, p. 9 à 11.

<sup>2</sup> Renald LEGENDRE, *Dictionnaire actuel de l'éducation*, 3<sup>e</sup> éd., Montréal, Guérin Éditeur, 2005, p. 604, 609 et 1404.

# Éléments constitutifs de chaque compétence

---

## Compétence et énoncé de la compétence

La compétence en formation professionnelle est traduite en comportement ou en situation. Elle présente des repères et des exigences précises en termes pratiques pour l'apprentissage. La compétence traduite en comportement décrit les actions et les résultats attendus de l'élève. La compétence traduite en situation décrit la situation éducative dans laquelle se trouve l'élève pour effectuer ses apprentissages.

## Spécifications recommandées par le Ministère

Les spécifications ont été déterminées en fonction de l'ampleur de la compétence, de l'exigence visée par les critères de performance, de la séquence et de l'intégration des apprentissages ainsi que de la faisabilité de l'évaluation. Pour les compétences traduites en comportement, elles présentent les éléments de la compétence, les critères de performance et la pondération recommandée :

- **Éléments de la compétence** : les éléments retenus représentent les aspects essentiels de la compétence. Ils peuvent évoquer les grandes étapes d'exécution d'une tâche ou les principales composantes de la compétence.
- **Critères de performance** : les critères retenus définissent les exigences à respecter et accompagnent soit les éléments de la compétence, soit l'ensemble de la compétence<sup>3</sup>.
- **Pondération recommandée** : la pondération est la valeur numérique donnée aux critères de performance. Cette valeur correspond à des multiples de 5 et totalise 70 points sur 100.

Pour les compétences traduites en situation, les spécifications présentent les phases de réalisation et les critères de participation qui leur sont associés :

- **Critères de participation** : les critères retenus représentent les exigences de participation que l'élève doit respecter en fonction des trois phases du plan de mise en situation : information, réalisation et synthèse. Ils portent sur la façon d'agir et non sur les résultats à obtenir.

---

<sup>3</sup> Les critères de performance qui accompagnent l'ensemble de la compétence se repèrent par le symbole >>.

## **Règles de verdict**

Les règles de verdict sont des critères de performance qui ont préséance sur tous les autres critères au moment de l'évaluation et qui doivent être respectés. Une règle de verdict est déterminée seulement pour des critères qui, en milieu de travail, sont déterminants quant à la protection des personnes, par exemple les règles relatives à la santé et à la sécurité au travail, à l'hygiène et à la salubrité alimentaires, à l'hygiène et à l'asepsie ou à la protection de l'environnement.

## **Description de l'évaluation**

La description de l'évaluation précise certaines exigences ainsi que les conditions dans lesquelles on devrait placer l'élève au moment de l'évaluation. Elle est rédigée pour les compétences traduites en comportement et pour les compétences traduites en situation.

La description de l'évaluation comprend : l'objet d'évaluation exprimé sous la forme d'un résultat attendu pour la compétence traduite en comportement; l'engagement de l'élève dans la démarche pour la compétence traduite en situation; des renseignements sur les conditions d'évaluation qui précisent ce qui devrait être permis ou remis à l'élève lors de l'évaluation; des consignes particulières; et des balises pour l'interprétation des critères de performance et des critères de participation du programme d'études.

## Synthèse du programme d'études

---

Le programme d'études *Retraitement des dispositifs médicaux (DEP 5380)* mène à l'obtention du diplôme d'études professionnelles.

La durée du programme d'études est de 1 080 heures. Ce programme est divisé en 20 compétences et la durée associée à chacune d'entre elles varie de 30 à 90 heures.

Les compétences du programme d'études sont les suivantes :

<b>Rappel de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Numéro</b>	<b>Durée</b>	<b>Unités</b>
Métier et formation	252572	1	30	2
Aspects législatifs, normatifs et éthiques	252582	2	30	2
Prévention et contrôle de la contamination	252594	3	60	4
Classement selon les types de dispositifs médicaux	252605	4	75	5
Classement selon les catégories de risques	252615	5	75	5
Prévention des risques et méthodes de prénettoyage	252623	6	45	3
Prénettoyage de dispositifs médicaux	252632	7	30	2
Prévention et méthodes de nettoyage et de désinfection	252644	8	60	4
Nettoyage de dispositifs médicaux	252653	9	45	3
Désinfection de dispositifs médicaux	252662	10	30	2
Collaboration au travail	252672	11	30	2
Assemblage de dispositifs médicaux	252684	12	60	4
Emballage de dispositifs médicaux	252692	13	30	2
Prévention et méthodes de stérilisation	252705	14	75	5
Stérilisation de dispositifs médicaux	252714	15	60	4
Entreposage et distribution de dispositifs médicaux	252723	16	45	3
Prévention et méthodes de retraitement des endoscopes flexibles	252733	17	45	3
Retraitement des endoscopes flexibles	252745	18	75	5
Tâches multiples dans la zone souillée	252756	19	90	6
Tâches multiples dans les zones propre et stérile	252766	20	90	6



# Glossaire

---

## Vocabulaire relatif au retraitement des dispositifs médicaux<sup>4</sup>

### Catégorie de risques

Classement attribué à un dispositif utilisé pour le soin des bénéficiaires d'après les risques d'infection dus à son utilisation. Les catégories de risque sont les suivantes :

**dispositifs critiques** – dispositifs qui pénètrent dans les tissus stériles, y compris le système vasculaire. L'utilisation des DM critiques présente de grands risques d'infection si ceux-ci sont contaminés par n'importe quelle catégorie de microorganismes, y compris des spores bactériennes (instruments chirurgicaux, implants, instruments de biopsie, matériel destiné au soin des pieds, matériel de soins des yeux et des dents). Ils doivent être stérilisés;

**dispositifs semi-critiques** – dispositifs qui entrent en contact avec les muqueuses ou les lésions cutanées, habituellement sans y pénétrer (matériel respiratoire, matériel d'anesthésie, tonomètre). Ils doivent être retraités au moyen d'une désinfection de haut niveau;

**dispositifs non critiques** – dispositifs qui ne touchent que la peau intacte et non les muqueuses ou qui ne touchent pas directement les bénéficiaires (électrocardiographes, oxymètres, bassins, urinoirs, chaises d'aisance). Les dispositifs doivent être retraités au moyen d'une désinfection de niveau intermédiaire ou de faible niveau, selon le cas et les normes qui s'appliquent;

**dispositifs complexes et fragiles** – sont souvent associés à la transmission d'infections compte tenu du nombre d'examen effectués et de la difficulté associée à leur nettoyage et à leur désinfection appropriée, car ils contiennent une multitude de pièces fabriquées de matériaux différents (endoscope). Il existe des normes de retraitement particulières pour ces dispositifs médicaux.

### Classification de Spaulding

Système de classification qui sert à prendre des décisions en matière de retraitement du matériel médical.<sup>5</sup>

### Déclaration

Action de porter à la connaissance de l'organisation au moyen du formulaire AH-223-1 et selon la procédure établie par l'établissement, tout accident et tout incident constaté par une employée ou un employé, une professionnelle ou un professionnel qui exerce sa profession dans le centre, une ou un stagiaire ou toute personne qui, en vertu d'un contrat, offre des services aux usagères ou usagers de l'établissement (MSSS, 2015).

**Accident** – toute utilisation auprès d'une usagère ou d'un usager d'un dispositif médical qui ne respecte pas une norme reconnue en matière de RDM, une telle utilisation pouvant entraîner une conséquence sur l'état de santé de cette personne (INSPQ, 2022).

**Incident** – dérogation du dispositif médical à une norme reconnue en matière de RDM sans toutefois qu'il n'ait été utilisé chez une usagère ou un usager (INSPQ, 2022).

### Décontamination

Processus de nettoyage suivi d'un traitement d'inactivation des microorganismes pathogènes, de manière à rendre sécuritaire la manipulation d'un objet.

---

<sup>4</sup> QUÉBEC, ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (2015). *Analyse de profession – Préposée et préposé au retraitement des dispositifs médicaux*.

<sup>5</sup> Site Web consulté : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/c/2017/cds-spaulding-table.pdf?la=en>

## Déroulement unidirectionnel du travail

Pratique permettant de veiller à ce que chaque étape de retraitement, y compris le nettoyage, la désinfection et la stérilisation, réduise progressivement la charge microbienne sur les dispositifs à retraiter. Il permet également de prévenir la contamination qui pourrait survenir si des articles traités à un niveau supérieur entraient en contact avec un DM soumis à un traitement de niveau inférieur ou pénétraient dans des zones de niveau inférieur.<sup>6</sup>

## Désinfection

Processus qui tue la plupart des microorganismes pathogènes, mais qui détruit rarement toutes les spores. Les niveaux de désinfection comprennent notamment ce qui suit :

**désinfection de haut niveau** – processus pouvant détruire les bactéries végétatives, les mycobactéries (y compris *Mycobacterium tuberculosis*), les champignons et les virus à structure lipidique ou non, mais pas nécessairement de grandes quantités de spores bactériennes;

**désinfection de niveau intermédiaire** – processus pouvant détruire les bactéries végétatives, les mycobactéries (y compris *Mycobacterium tuberculosis*), les champignons ainsi que les virus à structure lipidique ou non;

**désinfection de faible niveau** – processus pouvant détruire la plupart des bactéries végétatives, certains virus et certains champignons.

## Dispositif médical

Tout article, instrument, appareil ou dispositif, incluant toutes ses composantes, utilisé aux fins de diagnostic, de traitement ou de soins de santé de l'être humain. Les dispositifs sont classés selon le risque d'infection que pose leur utilisation (voir « Catégorie de risques »).

## Objets pointus et tranchants

Objets comprenant, de façon non exhaustive, les aiguilles de suture, les lames de bistouri, les aiguilles hypodermiques, les pointes ou les lames de crayons d'électrochirurgie, les épingles de nourrice et les articles ou instruments ayant une pointe ou une arête tranchante.

## Pratiques de base

Ensemble de procédures ou de protocoles visant à traiter uniformément toutes les substances organiques de chaque cliente ou client comme potentiellement infectieuses.

## Précautions additionnelles

Précautions (additionnelles) conçues pour être utilisées avec des clientes ou clients ayant été ou qu'on soupçonne d'être infectés ou colonisés par des agents pathogènes hautement transmissibles ou à haut risque épidémiologique, pour lesquels des précautions additionnelles sont nécessaires pour prévenir la transmission dans le lieu de pratique.

## Rapport d'incident

Processus permettant de documenter les événements inconsistants par rapport aux pratiques habituelles, aux politiques et aux procédures en vigueur ou aux soins donnés aux clientes ou clients.

## Test d'évacuation d'air (aussi appelé « test de *Bowie-Dick* »)

Test diagnostique visant à déterminer l'efficacité de l'évacuation de l'air de la chambre d'un stérilisateur à vide. Le test d'efficacité de l'évacuation de l'air n'est pas un test de stérilisation.

## Traçabilité

Possibilité de retrouver, pour un produit donné, la trace de toutes les étapes de sa production et de sa commercialisation ainsi que la provenance de tous ses composants. Par extension, il s'agit

---

<sup>6</sup> Association canadienne de normalisation (ACNOR), norme 2314.B-08.

également de la possibilité de retrouver la trace de toutes les étapes effectuées pour la décontamination et la stérilisation d'un dispositif médical donné.

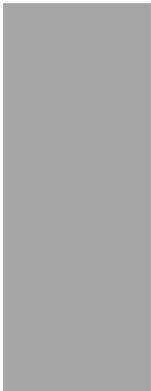
### **Types de dispositifs médicaux**

Dispositifs médicaux thermostables, hydrostables ou immersibles, thermosensibles, hydrosensibles ou non immersibles, etc.<sup>7</sup>

---

<sup>7</sup> Site Web : [https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1873\\_Retraitement\\_Dispositifs\\_Medicaux.pdf](https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1873_Retraitement_Dispositifs_Medicaux.pdf)





## **Deuxième partie**

---

**Spécifications recommandées**

**Règles de verdict**

**Description de l'évaluation**



## **Important**

Dans le cadre de leurs activités professionnelles, les préposées et les préposés au retraitement des dispositifs médicaux effectuent les étapes prescrites en vue de retraiter les dispositifs médicaux à risque de contamination par des microorganismes, en prévision de leur réutilisation. Ils doivent s'assurer de l'incidence du travail accompli sur la santé et la sécurité pour soi, pour les collègues et pour la clientèle. Ils doivent réaliser l'ensemble des activités de contrôle de la qualité et de l'assurance de la stérilité.

Lors de l'évaluation, il est essentiel d'éviter la double pénalité entre les critères de performance liés aux éléments de la compétence et les règles de verdict au regard de l'hygiène, de l'asepsie, de la santé et de la sécurité au travail.

Pour ce faire, il est essentiel de tenir compte du choix des critères afin d'éviter une double pénalité « critère et règle de verdict » lors de la détermination des 30 points par les équipes de production des spécifications.



Compétence 1

## ***Évaluation aux fins de la sanction***

---

### **Énoncé de la compétence**

Se situer au regard du métier et de la démarche de formation.

### **Spécifications**

---

Les critères de participation suivants devraient être atteints :

#### **Phase d'information**

- Recueille l'information sur la majorité des sujets à traiter.

#### **Phase de réalisation**

- Participe activement aux activités organisées.

#### **Phase de synthèse**

- Produit un bilan qui comporte les éléments suivants :
  - une présentation sommaire de ses goûts, de ses aptitudes et de ses champs d'intérêt;
  - des explications sur son choix d'orientation professionnelle, dans lesquelles les liens demandés sont établis de façon explicite.

### **Description de l'évaluation**

---

L'évaluation de la participation devrait se dérouler pendant le temps dévolu à la compétence et porter sur les données recueillies à différents moments des activités de formation. Cependant, un jugement définitif sur un critère ne devrait être porté qu'à la fin de la phase correspondante dans le plan de mise en situation. Chacune des phases de la compétence devrait être accompagnée de consignes et des documents nécessaires à sa réalisation.

Pour la phase d'information, le travail de collecte de données devrait être effectué à partir de références sur support traditionnel ou sur support électronique. Peu importe la forme et le support utilisés pour consigner les données, le jugement ne devrait pas porter sur la qualité, mais sur la collecte d'une quantité suffisante de données pertinentes par rapport aux sujets à traiter.

Pour la phase de réalisation, l'élève pourrait écouter des vidéos pour observer la pratique du métier ou visiter des unités de retraitement des dispositifs médicaux et leurs différentes zones de travail (la zone souillée, la zone propre, la zone d'entreposage du matériel stérile) et des points de service internes et externes, etc.

Pour la phase de synthèse, l'élève devrait produire un bilan résumant ses goûts, ses champs d'intérêt et ses aptitudes. Elle ou il devrait confirmer ou infirmer son choix d'orientation professionnelle en faisant des liens avec les exigences du métier. L'évaluation ne devrait pas porter sur la justesse des explications, mais plutôt sur la pertinence des faits et des exemples fournis ou des arguments invoqués par l'élève pour justifier ses prises de position.



Compétence 2

**Évaluation aux fins de la sanction****Énoncé de la compétence**

Considérer l'étendue de la pratique du métier au regard des aspects législatifs, normatifs et éthiques.

**Spécifications**

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 des 100 points de l'évaluation.

	Pondération recommandée
2 Discerner les droits et les responsabilités liés au métier. <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en relation juste de situations problématiques avec les devoirs et les obligations des PRDM.</li> </ul>	10
3 Distinguer les aspects éthiques liés au métier. <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en relation juste des comportements professionnels attendus avec les règles d'éthique.</li> </ul>	20
4 Discerner les situations éthiques problématiques dans la pratique du métier. <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en relation juste de situations problématiques avec les règles d'éthique.</li> </ul>	15
<ul style="list-style-type: none"> <li>Détermination appropriée des comportements attendus en lien avec des situations éthiques.</li> </ul>	10
<ul style="list-style-type: none"> <li>Détermination d'interventions appropriées au regard de comportements observés inadéquats.</li> </ul>	15

**Règle de verdict**

Aucune.

**Description de l'évaluation**

L'évaluation devrait se réaliser à partir de mises en situation courantes en lien avec des aspects législatifs (lois et règlements), normatifs (normes et lignes directrices), incluant la SST et les aspects éthiques. Elle devrait comporter des situations problématiques pour lesquelles l'élève devrait justifier les comportements professionnels attendus au regard des droits, des responsabilités, des obligations, des devoirs et des règles d'éthique liés au métier.

L'usage de documents de référence et d'outils de recherche devrait être permis.

Les questions à réponses construites devraient être privilégiées afin d'éviter le simple rappel de connaissances.



Compétence 3

**Évaluation aux fins de la sanction****Énoncé de la compétence**

Prendre des précautions de base destinées à prévenir et à contrôler la contamination.

**Spécifications**

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 des 100 points de l'évaluation.

	Pondération recommandée
4 Appliquer des techniques d'hygiène des mains. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des techniques d'hygiène des mains.</li> </ul>	15
5 Appliquer des techniques liées au port de l'équipement de protection individuelle. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect de la technique permettant de revêtir l'EPI en évitant toute contamination.</li> <li>• Respect de la technique permettant de retirer l'EPI en évitant toute contamination.</li> </ul>	15
6 Appliquer des techniques destinées à prévenir la contamination croisée. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des règles relatives au mode de fonctionnement unidirectionnel.</li> </ul>	10
7 Appliquer des techniques destinées à prévenir la contamination de l'environnement. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect de la technique de désinfection.</li> </ul>	20

**Règles de verdict**

Respect des règles d'hygiène et d'asepsie.

Respect des règles de santé et de sécurité pour soi, pour ses collègues et pour la clientèle.

**Description de l'évaluation**

L'évaluation devrait se réaliser à partir d'une situation de travail courante en laboratoire. Par exemple, l'élève pourrait avoir à jeter un objet piquant ou tranchant contaminé tout en présentant les symptômes d'une infection respiratoire nécessitant le port de l'équipement de protection individuelle nécessaire à la prévention et au contrôle de la contamination.

L'élève pourrait constater qu'un DM a été mal prénettoyé; elle ou il devrait le retourner dans la zone souillée. Sans effectuer le prénettoyage ou le nettoyage, l'élève devrait désinfecter la surface de travail.

L'usage des ouvrages de référence, des guides de pratique, des fiches techniques et des instructions des fabricants devrait être permis.

Le critère « Respect des techniques d'hygiène des mains » fait référence à l'ensemble des pratiques d'hygiène des mains, par exemple :

- aux règles liées à l'hygiène des ongles, à l'absence de bijoux, etc.;
- au choix judicieux du produit nettoyant ou désinfectant;
- au choix de la méthode selon la zone de travail ou la tâche à effectuer;
- à la technique appropriée : étapes à suivre en évitant toute contamination, durée recommandée, indications, moments requis<sup>8</sup> pour son application;
- au rinçage et au séchage appropriés.

Les critères « Respect de la technique permettant de revêtir l'EPI en évitant toute contamination » et « Respect de la technique permettant de retirer l'EPI en évitant toute contamination » font référence, par exemple :

- au choix de l'équipement de l'EPI approprié selon la zone de travail ou la tâche à effectuer;
- à la mise et au retrait de l'EPI sans contamination (masque, filet, protection oculaire, couvre-chaussures, couvre-barbe, etc.);
- aux mesures à prendre en cas de déchirure ou de défectuosité de l'EPI;
- à l'élimination de l'EPI jetable ou réutilisable à l'endroit approprié;
- aux mesures visant à prévenir toute contamination en lien avec l'EPI.

L'élève pourrait constater qu'un DM a été mal prénettoyé, il doit aller le porter dans l'utilité souillée.

Sans faire le pré nettoyage ou le nettoyage, l'élève pourrait avoir à désinfecter la surface de travail.

Le critère « Respect des règles relatives au mode de fonctionnement unidirectionnel » fait référence aux techniques destinées à prévenir la contamination croisée, par exemple :

- à la voie de circulation réservée au transport du matériel souillé;
- à la voie de circulation réservée au transport du matériel propre et stérile;
- à la prévention de la contamination qui pourrait survenir si des articles traités à un niveau supérieur entraient en contact avec un DM soumis à un traitement de niveau inférieur ou pénétraient dans des zones de niveau inférieur.

Le critère « Respect de la technique de désinfection » fait référence aux techniques de désinfection des aires de travail, par exemple :

- fréquence recommandée selon les normes en vigueur;
- matériel à utiliser;
- procédés de désinfection.

### **Pour éviter la double pénalité critère/règle de verdict**

Le jugement professionnel lié aux règles de verdict :

---

<sup>8</sup> Si l'élève mentionne, en raison de son incertitude, qu'elle ou qu'il doit procéder à l'hygiène des mains à tout autre moment, elle ou il perd les points pour le critère « Respect des techniques d'hygiène des mains ».

- doit porter explicitement sur toute erreur de contamination associée aux règles d'hygiène et d'asepsie qui pourrait entraîner des conséquences sur l'état de santé pour soi, pour ses collègues et pour la clientèle, alors que l'élève continue la tâche sans apporter de correctif à la situation;
- doit porter sur toute action ou situation qui pourrait entraîner des conséquences sur la santé et la sécurité pour soi, pour ses collègues et pour la clientèle.

Le non-respect d'une règle de verdict entraîne automatiquement l'arrêt de l'évaluation. Un verdict d'échec sera alors prononcé.



Compétence 4

**Évaluation aux fins de la sanction****Énoncé de la compétence**

Effectuer le classement et le démontage de dispositifs médicaux selon leur type.

**Spécifications**

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 des 100 points de l'évaluation.

	Pondération recommandée
3 Appliquer les techniques de manipulation préventive et sécuritaire des dispositifs médicaux. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Application correcte des techniques de manipulation préventive et sécuritaire des DM :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- piquants et tranchants;</li> <li>- délicats;</li> <li>- multi pièces;</li> <li>- endoscopiques flexibles;</li> <li>- endoscopiques rigides.</li> </ul> </li> </ul>	15
5 Classer des dispositifs médicaux selon leur catégorie. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Regroupement juste, selon leur catégorie, des DM :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- thermostables;</li> <li>- thermosensibles;</li> <li>- hydrostables ou immersibles;</li> <li>- hydrosensibles ou non immersibles.</li> </ul> </li> </ul>	20
6 Démontez des dispositifs médicaux multi pièces. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Démontage juste et complet de dispositifs multi pièces, selon les instructions des fabricants.</li> </ul>	20
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manipulation minutieuse et sécuritaire.</li> </ul>	15

**Règles de verdict**

Respect des règles d'hygiène et d'asepsie.

Respect des règles de santé et de sécurité pour soi, pour ses collègues et pour la clientèle.

## Description de l'évaluation

---

Note : Pour des raisons de sécurité évidentes, les dispositifs médicaux (DM) doivent être non souillés et non contaminés.

L'évaluation devrait se réaliser sous forme de situation de travail courante en laboratoire. L'élève devrait classer et regrouper différents DM selon leur type : DM non critiques, semi-critiques et critiques, y compris les dispositifs endoscopiques (DE) flexibles et rigides. La situation de travail proposée pourrait refléter la réception d'un chariot de cas de base pour une chirurgie simple.

Le critère « Application correcte des techniques de manipulation préventive et sécuritaire des DM » fait référence :

- aux précautions à prendre lors de la manipulation de différents DM afin d'éviter les bris, les dommages, les défauts (coût des DM et impact financier);
- aux précautions à prendre pour éviter l'endommagement et l'altération des DM (oxydation, fissuration, etc.);
- aux précautions à prendre pour éviter tout risque lors de la manipulation du matériel piquant et tranchant.

Le critère « Démontage juste et complet de dispositifs multipièces, selon les instructions des fabricants » fait référence :

- aux méthodes pour démonter des dispositifs multipièces selon les instructions des fabricants.

L'usage d'un système informatisé servant à la traçabilité des DM, des instructions des fabricants, des ouvrages de référence et des documents nécessaires devrait être permis.

### Pour éviter la double pénalité critère/règle de verdict

Le jugement professionnel lié aux règles de verdict :

- doit porter explicitement sur toute erreur de contamination associée aux règles d'hygiène et d'asepsie qui pourrait entraîner des conséquences sur l'état de santé pour soi, pour ses collègues et pour la clientèle, alors que l'élève continue la tâche sans apporter de correctif à la situation;
- doit porter sur toute action ou situation qui pourrait entraîner des conséquences sur la santé et la sécurité pour soi, pour ses collègues et pour la clientèle.

Le non-respect d'une règle de verdict entraîne automatiquement l'arrêt de l'évaluation. Un verdict d'échec sera alors prononcé.

Compétence 5

**Évaluation aux fins de la sanction****Énoncé de la compétence**

Effectuer le classement de dispositifs médicaux selon leur utilisation et leur catégorie de risques.

**Spécifications**

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 des 100 points de l'évaluation.

	Pondération recommandée
5 Classer des dispositifs médicaux selon leur utilisation.	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Regroupement juste des DM selon des moyens d'exploration médicale ou des types de chirurgies.</li> </ul>	15
<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect des techniques de manipulation préventive et sécuritaire.</li> </ul>	20
6 Classer des dispositifs médicaux selon leur catégorie de risques.	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Regroupement juste des DM selon chacune des catégories de risques.</li> </ul>	15
<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect des techniques de manipulation préventive et sécuritaire.</li> </ul>	20

**Règle de verdict**

Respect des règles d'hygiène et d'asepsie.

Respect des règles de santé et de sécurité pour soi, pour ses collègues et pour la clientèle.

**Description de l'évaluation**

Note : Pour des raisons de sécurité évidentes, les dispositifs médicaux (DM) doivent être non souillés et non contaminés.

L'évaluation devrait se réaliser sous forme d'une situation de travail courante en laboratoire. L'élève devrait classer et regrouper différents DM selon leur utilisation et leur catégorie de risques : DM non critiques, semi-critiques et critiques, y compris les dispositifs endoscopiques flexibles et rigides.

La situation de travail proposée pourrait refléter la réception d'un chariot de cas de base pour une chirurgie simple ou la réception de différents instruments endoscopiques (flexibles et rigides). Les DM devraient provenir de plusieurs spécialités médicales et représenter les trois catégories de risques selon Spaulding. Certains DM pourraient présenter des particularités quant à leur catégorie de risques (bronchoscope, duodénolescope, etc.).

Le critère « Respect des techniques de manipulation préventive et sécuritaire » selon leur utilisation fait référence :

- aux précautions à prendre selon l'utilisation des DM et la manipulation sécuritaire des endoscopes flexibles, des instruments petits ou fragiles d'ORL, des moteurs orthopédiques, etc.;
- au respect des instructions des fabricants en lien avec leur manipulation.

Le critère « Respect des techniques de manipulation préventive et sécuritaire » selon leur catégorie de risques fait référence :

- au respect des instructions des fabricants en lien avec les catégories de risques;
- à l'application de la technique : par exemple, éviter les contacts entre les DM non critiques et les DM critiques.

L'usage d'un système informatisé servant à la traçabilité des DM, des instructions des fabricants, des ouvrages de référence et des documents nécessaires devrait être permis.

#### **Pour éviter la double pénalité critère/règle de verdict**

Le jugement professionnel lié aux règles de verdict :

- doit porter explicitement sur toute erreur de contamination associée aux règles d'hygiène et d'asepsie qui pourrait entraîner des conséquences sur l'état de santé pour soi, pour ses collègues et pour la clientèle, alors que l'élève continue la tâche sans apporter de correctif à la situation;
- doit porter sur toute action ou situation qui pourrait entraîner des conséquences sur la santé et la sécurité pour soi, pour ses collègues et pour la clientèle.

Le non-respect d'une règle de verdict entraîne automatiquement l'arrêt de l'évaluation. Un verdict d'échec sera alors prononcé.

Compétence 6

**Évaluation aux fins de la sanction****Énoncé de la compétence**

Prévenir les risques liés aux méthodes de prénettoyage de dispositifs médicaux.

**Spécifications**

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 des 100 points de l'évaluation.

	Pondération recommandée
4 Utiliser des produits de façon sécuritaire et écologique au regard des méthodes de prénettoyage. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des précautions et des règles en lien avec la manipulation, la dilution, l'utilisation et l'entreposage des produits.</li> </ul>	10
5 Prévenir les risques liés à la santé et à la sécurité au regard des méthodes de prénettoyage. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Manipulation préventive et sécuritaire de l'équipement, de l'appareillage, de l'outillage, du matériel et des DM.</li> </ul>	15
8 Utiliser des méthodes de prénettoyage. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des étapes et de la technique de prénettoyage.</li> </ul>	15
9 Assurer le contrôle de la qualité en lien avec les méthodes de prénettoyage. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des normes de qualité :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- absence de souillures visibles;</li> <li>- temps de contact recommandé;</li> <li>- temps de trempage approprié.</li> </ul> </li> </ul>	20
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nettoyage, désinfection et rangement appropriés de l'équipement, de l'appareillage, de l'outillage et de l'aire de travail.</li> </ul>	10

**Règles de verdict**

Respect des règles d'hygiène et d'asepsie.

Respect des règles de santé et de sécurité pour soi, pour ses collègues et pour la clientèle.

**Description de l'évaluation**

Note : Pour des raisons de sécurité évidentes, les souillures sur les dispositifs médicaux (DM) doivent être simulées.

La compétence générale « Prévenir les risques liés aux méthodes de prénettoyage de dispositifs médicaux » présente les différents savoirs<sup>9</sup> que l'élève doit acquérir ou développer pour assurer leur transfert dans la compétence particulière « Procéder au prénettoyage de dispositifs médicaux ». Cette dernière se rapporte à la dimension plus « opérationnelle » de la compétence et a pour objet l'intégration des apprentissages de base aux étapes d'exécution de la tâche.

L'évaluation devrait se réaliser à partir d'une situation de travail courante dans la zone souillée d'une unité de retraitement des dispositifs médicaux, lors de la réception de DM souillés ou contaminés non critiques, semi-critiques et critiques, y compris les dispositifs endoscopiques rigides (ceux qui sont flexibles sont exclus) : par exemple, haricot, bassin, ciseaux, etc.

L'élève devrait procéder aux étapes liées au prénettoyage d'un DM en respectant les précautions liées à sa manipulation et à l'utilisation des produits de prénettoyage.

L'évaluation devrait également comprendre le contrôle de la qualité du prénettoyage selon les normes de qualité, le nettoyage, la désinfection et le rangement de l'espace de travail à la suite du prénettoyage. Par exemple, la situation de travail pourrait spécifier que l'espace de travail doit être adéquatement préparé pour le prochain quart de travail.

Le critère « Utiliser des produits de façon sécuritaire et écologique au regard des méthodes de prénettoyage » fait référence :

- au choix du produit nettoyant approprié selon les caractéristiques et la catégorie de risque des DM;
- au respect du temps de contact avec le produit;
- au respect des indications et précautions relatives au SIMDUT (utilisation de l'EPI approprié pour manipuler les produits, aération conforme, etc.);
- au respect des précautions pour éviter les éclaboussures et les déversements lors de la dilution, du prénettoyage et de l'élimination des produits, et à une utilisation écologique (utilisation d'un produit neutralisant, disposition appropriée des contenants vides, etc.).

Le critère « Manipulation préventive et sécuritaire de l'équipement, de l'appareillage, de l'outillage, du matériel et des DM » fait référence :

- aux précautions nécessaires pour éviter les éclaboussures et les déversements lors du prénettoyage;
- à la manipulation préventive et sécuritaire de l'équipement, de l'appareillage, du matériel et des DM afin d'éviter les blessures et les bris.

Le critère « Respect des étapes et de la technique de prénettoyage » fait référence :

- à l'ensemble des méthodes de prénettoyage et à l'ordre dans lequel elles doivent être appliquées : choix des produits à utiliser, choix de la méthode appropriée pour le DM (par exemple, DM non immersible à prénettoyer hors de l'eau);
- à la prévention et à l'élimination du biofilm;
- à l'élimination de toutes les souillures visibles à l'aide de l'outillage approprié (chiffon jetable, brosse de taille correcte);
- au brossage et à l'irrigation des canaux internes, au respect du temps de trempage;
- au rinçage final.

---

<sup>9</sup> La compétence se fonde sur un ensemble organisé de savoirs (ce qui implique certaines connaissances, habiletés dans divers domaines, attitudes, perceptions, stratégies, etc.).

Le critère « Nettoyage, désinfection et rangement approprié de l'équipement, de l'appareillage, de l'outillage et de l'aire de travail » fait référence :

- à l'ensemble des précautions pour nettoyer et désinfecter les espaces de travail : nettoyage et désinfection de l'évier et des comptoirs (choix du produit désinfectant, respect du temps de contact);
- au nettoyage et à la désinfection des brosses et autres outils, désinfection de l'appareil d'irrigation (de type *ScopeBuddy*), etc.

L'usage d'un système informatisé servant à la traçabilité des DM, des instructions des fabricants, des ouvrages de référence et des documents nécessaires devrait être permis.

#### **Pour éviter la double pénalité critère/règle de verdict**

Le jugement professionnel lié aux règles de verdict :

- doit porter explicitement sur toute erreur de contamination associée aux règles d'hygiène et d'asepsie qui pourrait entraîner des conséquences sur l'état de santé pour soi, pour ses collègues et pour la clientèle, alors que l'élève continue la tâche sans apporter de correctif à la situation;
- doit porter sur toute action ou situation qui pourrait entraîner des conséquences sur la santé et la sécurité pour soi, pour ses collègues et pour la clientèle.

Le non-respect d'une règle de verdict entraîne automatiquement l'arrêt de l'évaluation. Un verdict d'échec sera alors prononcé.

Note : Pour faciliter l'organisation scolaire, il serait possible d'évaluer cette compétence au même moment que la compétence « Prénettoyage de dispositifs médicaux ».



Compétence 7

**Évaluation aux fins de la sanction****Énoncé de la compétence**

Procéder au prénettoyage de dispositifs médicaux.

**Spécifications**

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 des 100 points de l'évaluation.

	Pondération recommandée
3 Effectuer la collecte et le tri du matériel et des dispositifs médicaux jetables et réutilisables. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Disposition ou élimination appropriée, sécuritaire et écologique :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- du matériel et des DM souillés et contaminés, jetables et réutilisables;</li> <li>- du matériel piquant, coupant ou tranchant, jetable et réutilisable.</li> </ul> </li> </ul>	15
4 Prénettoyer des dispositifs médicaux variés. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des techniques de prénettoyage et de trempage, y compris le démontage complet des DM multipièces.</li> </ul>	20
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de souillures visibles.</li> </ul>	15
5 Préparer les dispositifs médicaux contaminés en vue de leur transport. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Disposition et confinement appropriés des DM prénettoyés dans des bacs rigides et hermétiques correctement étiquetés.</li> </ul>	10
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation juste des chariots réservés au transport du matériel souillé et contaminé.</li> </ul>	10

**Règles de verdict**

Respect des règles d'hygiène et d'asepsie.  
Respect des règles de santé et de sécurité pour soi, pour ses collègues et pour la clientèle.

**Description de l'évaluation**

Note : Pour des raisons de sécurité évidentes, les souillures sur les dispositifs médicaux (DM) doivent être simulées.

La compétence particulière « Procéder au prénettoyage des dispositifs médicaux » intègre les savoirs<sup>10</sup> acquis dans la compétence générale « Prévenir les risques liés aux méthodes de

<sup>10</sup> La compétence se fonde sur un ensemble organisé de savoirs (ce qui implique certaines connaissances, habiletés dans divers domaines, attitudes, perceptions, stratégies, etc.).

prénettoyage de dispositifs médicaux », assurant ainsi leur transfert aux étapes d'exécution de la tâche.

L'évaluation devrait se réaliser à partir d'une situation de travail courante dans la zone souillée d'une unité de retraitement des dispositifs médicaux. L'élève pourrait procéder au tri du matériel provenant d'une clinique médicale. Les DM devraient présenter des caractéristiques variées, y compris des pièces démontables. Ensuite, l'élève devrait procéder au prénettoyage selon les techniques appropriées pour les DM reçus et à la préparation du matériel pour le transport dans des bacs et des chariots adéquats. Les consignes pourraient spécifier que le matériel devrait être transporté dans un autre établissement de santé en vue de son retraitement.

Le critère « Disposition ou élimination appropriée, sécuritaire et écologique du matériel et des DM souillés et contaminés, jetables et réutilisables » fait référence :

- à la manipulation sécuritaire de ce matériel pour éviter les blessures, les bris et la contamination de l'environnement : le matériel jetable devrait être jeté dans des contenants biorisques et le matériel à retraiter devrait être placé sur une surface de travail en vue du prénettoyage.

Le critère « Disposition ou élimination appropriée, sécuritaire et écologique du matériel piquant, coupant ou tranchant, jetable et réutilisable » fait référence :

- à la manipulation sécuritaire de ce matériel pour éviter les blessures et la contamination de l'environnement. Le matériel jetable doit être jeté dans un contenant biorisque et le matériel réutilisable doit être manipulé de façon sécuritaire en vue du prénettoyage.

Le critère « Respect des techniques de prénettoyage et de trempage, y compris le démontage complet des DM multipièces » fait référence à l'ensemble des techniques qui permettent un prénettoyage adéquat et sécuritaire :

- démontage complet des DM multipièces;
- utilisation des produits adéquats pour le prénettoyage;
- utilisation de l'outillage adéquat (brosse de grosseur appropriée, chiffon jetable, etc.);
- temps de contact adéquat avec l'eau et la solution enzymatique;
- brossage des surfaces et des canaux internes;
- précautions pour éviter les éclaboussures (manipulation sécuritaire, brossage sous l'eau).

Le critère « Absence de souillures visibles » fait référence :

- à l'absence de toute souillure de nature chimique ou organique après le prénettoyage : sang, liquides et matières organiques, produits chimiques médicaux comme les solutions antiseptiques, etc.
- à la prévention et à l'élimination du biofilm.

Le critère « Disposition et confinement appropriés des DM prénettoyés dans des bacs rigides et hermétiques correctement étiquetés » fait référence :

- à la disposition appropriée des DM prénettoyés dans des bacs prévus à cet effet;
- aux contenants qui doivent être fermés hermétiquement pour éviter la contamination de l'environnement; ils doivent être étiquetés de façon à pouvoir être distingués des contenants de matériel propre et stérile.

Le critère « Utilisation juste des chariots réservés au transport du matériel souillé et contaminé » fait référence :

- à l'utilisation des chariots de transport : étiquetage des chariots contenant du matériel contaminé de façon à les distinguer de ceux contenant du matériel propre et stérile;
- à l'utilisation de voies de circulation réservées au transport du matériel contaminé.

L'usage d'un système informatisé servant à la traçabilité et au démontage des DM, des instructions des fabricants, des ouvrages de référence et des documents nécessaires devrait être permis.

### **Pour éviter la double pénalité critère/règle de verdict**

Le jugement professionnel lié aux règles de verdict :

- doit porter explicitement sur toute erreur de contamination associée aux règles d'hygiène et d'asepsie qui pourrait entraîner des conséquences sur l'état de santé pour soi, pour ses collègues et pour la clientèle, alors que l'élève continue la tâche sans apporter de correctif à la situation;
- doit porter sur toute action ou situation qui pourrait entraîner des conséquences sur la santé et la sécurité pour soi, pour ses collègues et pour la clientèle.

Le non-respect d'une règle de verdict entraîne automatiquement l'arrêt de l'évaluation. Un verdict d'échec sera alors prononcé.

Note : Pour faciliter l'organisation scolaire, il serait possible d'évaluer cette compétence au même moment que la compétence « Prévention des risques et méthodes de prénettoyage ».



Compétence 8

**Évaluation aux fins de la sanction****Énoncé de la compétence**

Prévenir les risques liés aux méthodes de nettoyage et de désinfection de dispositifs médicaux.

**Spécifications**

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 des 100 points de l'évaluation.

	Pondération recommandée
3 Utiliser des produits de façon sécuritaire et écologique au regard des méthodes de nettoyage et de désinfection. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des précautions et des règles en lien avec la manipulation et l'utilisation des produits.</li> </ul>	10
5 Utiliser les appareils liés aux méthodes de nettoyage et de désinfection. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des précautions et des règles en lien avec l'utilisation des appareils.</li> </ul>	10
6 Utiliser des méthodes de nettoyage et de désinfection manuelles. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des étapes et de la technique de nettoyage et de désinfection.</li> </ul>	20
7 Utiliser des méthodes de nettoyage et de désinfection automatisées. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des étapes et de la technique de nettoyage et de désinfection.</li> </ul>	20
8 Assurer le contrôle de la qualité en lien avec les méthodes de nettoyage et de désinfection. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérification juste et complète de la conformité : <ul style="list-style-type: none"> <li>– des produits;</li> <li>– de l'eau, selon la qualité et le type requis;</li> <li>– de l'équipement, de l'appareillage, du matériel et de l'outillage.</li> </ul> </li> </ul>	10

**Règles de verdict**

Respect des règles d'hygiène et d'asepsie.

Respect des règles de santé et de sécurité pour soi, pour ses collègues et pour la clientèle.

## Description de l'évaluation

---

La compétence générale « Prévenir les risques liés aux méthodes de nettoyage et de désinfection de dispositifs médicaux » présente les différents savoirs<sup>11</sup> que l'élève doit acquérir ou développer pour assurer leur transfert dans la compétence particulière « Procéder au nettoyage de dispositifs médicaux ». Cette dernière se rapporte à la dimension plus « opérationnelle » de la compétence et a pour objet l'intégration des apprentissages de base aux étapes d'exécution de la tâche.

L'évaluation devrait se réaliser à partir d'une situation de travail courante dans la zone souillée d'une unité de retraitement des dispositifs médicaux pour des DM prénettoyés non critiques, semi-critiques et critiques, y compris les dispositifs endoscopiques rigides (ceux qui sont flexibles sont exclus).

L'élève devrait utiliser des méthodes de nettoyage et de désinfection manuelle et de désinfection automatisée.

Pour la méthode manuelle, l'élève pourrait effectuer des étapes liées au nettoyage et à la désinfection d'un DM. Pour la méthode automatisée, il pourrait s'agir d'un plateau d'instruments et de son contenant (caisson, boîtier, etc.) que l'élève devrait charger dans un appareil de cavitation ou un laveur-désinfecteur. Pour les deux méthodes, l'élève devrait respecter les précautions visant à prévenir les risques liés aux produits utilisés, aux techniques de nettoyage et de désinfection et à l'utilisation des appareils et de l'équipement. Les DM à retraiter pourraient présenter des caractéristiques nécessitant des techniques ou des précautions particulières : pièce non immersible, surfaces concaves (bol, bassin, tasse, moteur orthopédique, etc.) L'élève devrait également procéder à des contrôles de la qualité des produits utilisés ou des appareils de nettoyage, par exemple.

Le critère « Respect des précautions et des règles en lien avec la manipulation et l'utilisation des produits » fait référence :

- au respect des indications et précautions relatives au SIMDUT : utilisation de l'EPI approprié pour manipuler les produits, aération conforme, etc.;
- au respect des règles d'utilisation des produits : dilution ou non, quantité juste, temps de contact;
- au respect des précautions pour éviter les éclaboussures et les déversements lors de la manipulation des produits : entreposage, remplacement des contenants vides, etc.;
- à une utilisation écologique : utilisation d'un produit neutralisant, disposition appropriée des contenants vides, etc.

Le critère « Respect des précautions et des règles en lien avec l'utilisation des appareils » fait référence :

- aux précautions quant à l'utilisation de l'appareil de cavitation : matériaux incompatibles, rinçage, etc.;
- au chargement sécuritaire des appareils : respect des limites de poids, positionnement optimal visant à exposer toutes les surfaces;
- au positionnement des surfaces concaves;
- au choix du cycle de nettoyage et de désinfection selon les caractéristiques et la catégorie de risque des DM : instruments endoscopiques, matériel d'anesthésie, caissons et bacs de transport, etc.;
- et aux précautions visant à éviter les blessures et les brûlures.

---

<sup>11</sup> La compétence se fonde sur un ensemble organisé de savoirs (ce qui implique certaines connaissances, habiletés dans divers domaines, attitudes, perceptions, stratégies, etc.).

Le critère « Respect des étapes et de la technique de nettoyage et de désinfection » fait référence à l'ensemble des techniques de nettoyage et de désinfection manuelles et automatisées :

- pour les méthodes de nettoyage et de désinfection manuelles : choix du type d'eau et des produits de désinfection appropriés, utilisation du matériel adéquat (chiffon jetable, bassin stérile, etc.), respect des étapes de rinçage et de séchage, respect des règles relatives au mode de fonctionnement unidirectionnel pour éviter la contamination croisée (par exemple, utiliser deux plans de travail pour séparer le matériel contaminé et désinfecté, changer de gants au moment opportun, etc.);
- pour les méthodes de nettoyage et de désinfection automatisées : nettoyage dans l'appareil de cavitation, rinçage, chargement approprié dans l'appareil laveur-désinfecteur, mise en fonction de l'appareil.

Le critère « Vérification juste et complète de la conformité des produits; de l'eau, selon la qualité et le type requis; de l'équipement, de l'appareillage, du matériel et de l'outillage » fait référence à l'ensemble des mesures visant à assurer la conformité et la qualité du nettoyage et de la désinfection :

- vérification de la concentration minimale efficace et de la date d'expiration des produits;
- contrôle des paramètres de l'eau : type, qualité, température, etc.;
- tests de validation du bon fonctionnement des appareils : test de performance de l'appareil de cavitation, consignation des résultats à des fins de traçabilité, etc.;
- vérification du bon état du matériel de nettoyage manuel, etc.

L'usage d'un système informatisé servant à la traçabilité des DM, des instructions des fabricants, des ouvrages de référence et des documents nécessaires devrait être permis.

#### **Pour éviter la double pénalité critère/règle de verdict**

Le jugement professionnel lié aux règles de verdict :

- doit porter explicitement sur toute erreur de contamination associée aux règles d'hygiène et d'asepsie qui pourrait entraîner des conséquences sur l'état de santé pour soi, pour ses collègues et pour la clientèle, alors que l'élève continue la tâche sans apporter de correctif à la situation;
- doit porter sur toute action ou situation qui pourrait entraîner des conséquences sur la santé et la sécurité pour soi, pour ses collègues et pour la clientèle.

Le non-respect d'une règle de verdict entraîne automatiquement l'arrêt de l'évaluation. Un verdict d'échec sera alors prononcé.



Compétence 9

**Évaluation aux fins de la sanction****Énoncé de la compétence**

Procéder au nettoyage de dispositifs médicaux.

**Spécifications**

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 des 100 points de l'évaluation.

	Pondération recommandée
3 Exécuter les étapes préalables au nettoyage. <ul style="list-style-type: none"> <li>Manipulation préventive et sécuritaire des DM contaminés.</li> </ul>	15
4 Effectuer le nettoyage manuel de dispositifs médicaux. <ul style="list-style-type: none"> <li>Respect des techniques et des étapes de nettoyage manuel, y compris le rinçage, selon les types de DM.</li> <li>Vérification appropriée de la qualité du nettoyage.</li> </ul>	20
5 Effectuer le nettoyage automatisé de dispositifs médicaux. <ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation appropriée de l'équipement, de l'outillage et du matériel.</li> <li>Programmation conforme des paramètres et du cycle de l'appareil automatique ainsi que la mise en marche appropriée.</li> </ul>	10
	10

**Règles de verdict**

Respect des règles d'hygiène et d'asepsie.

Respect des règles de santé et de sécurité pour soi, pour ses collègues et pour la clientèle.

**Description de l'évaluation**

Note : Pour des raisons de sécurité évidentes, les souillures sur les dispositifs médicaux (DM) doivent être simulées.

La compétence particulière « Procéder au nettoyage de dispositifs médicaux » intègre les savoirs<sup>12</sup> acquis dans la compétence générale « Prévenir les risques liés aux méthodes de nettoyage et de désinfection », assurant ainsi leur transfert aux étapes d'exécution de la tâche.

L'évaluation devrait se réaliser à partir d'une situation de travail courante dans la zone souillée d'une unité de retraitement des dispositifs médicaux pour des DM prénettoyés non critiques, semi-critiques et critiques, y compris les dispositifs endoscopiques rigides (ceux qui sont flexibles sont exclus).

<sup>12</sup> La compétence se fonde sur un ensemble organisé de savoirs (ce qui implique certaines connaissances, habiletés dans divers domaines, attitudes, perceptions, stratégies, etc.).

Par exemple, l'élève pourrait effectuer le nettoyage d'instruments ayant servi pour une chirurgie. Elle ou il devrait utiliser des méthodes de nettoyage manuelles et automatisées :

- pour la méthode manuelle, l'élève devrait effectuer le nettoyage complet d'un ou plusieurs DM, y compris le rinçage et l'inspection;
- pour la méthode automatisée, il pourrait s'agir d'un plateau d'instruments et de son contenant (caisson, boîtier, etc.) que l'élève devrait charger adéquatement dans un appareil de cavitation ou un laveur-désinfecteur. Ensuite, l'élève devrait programmer et mettre en marche l'appareil adéquatement selon le contenu de la charge.

Les DM à retraiter pourraient présenter des caractéristiques nécessitant des techniques ou des précautions particulières : pièces démontables, pièces articulées, pièces électroniques, canal interne à irriguer ou à brancher, surfaces concaves, etc.

Le critère « Manipulation préventive et sécuritaire des DM contaminés » fait référence aux précautions nécessaires en vue du nettoyage selon :

- les types de DM et leur catégorie de risque;
- les caractéristiques qui influencent le choix d'une méthode de nettoyage (DM thermo-sensibles, hydrosensibles, composantes électriques, etc.).

Le critère « Respect des techniques et des étapes de nettoyage manuel, y compris le rinçage, selon les types de DM » fait référence aux étapes suivantes (selon les caractéristiques du DM) :

- au choix du type d'eau et des produits de nettoyage appropriés, à l'utilisation du matériel adéquat (chiffon jetable, bassin stérile, etc.);
- aux techniques de nettoyage et de brossage appropriées pour le DM (immersible ou non immersible, composante électrique, pièces fragiles, etc.);
- au temps de trempage ou au temps de contact et au rinçage.

Le critère « Vérification appropriée de la qualité du nettoyage » fait référence aux vérifications suivantes :

- à l'absence de souillures visibles;
- à l'absence de biofilm;
- à l'absence de résidus de produits nettoyants (rinçage conforme);
- au séchage conforme (absence d'eau);
- à la vérification des lumières et des parties creuses.

Le critère « Utilisation appropriée de l'équipement, de l'outillage et du matériel » fait référence :

- à l'équipement permettant le chargement approprié des DM dans les appareils (respect des limites de poids, positionnement approprié, utilisation des chariots de chargement);
- à l'utilisation de l'équipement approprié (chariots spécifiques au matériel d'anesthésie, aux dispositifs endoscopiques, etc.).

Le critère « Programmation conforme des paramètres et du cycle de l'appareil automatique ainsi que mise en marche appropriée » fait référence :

- au réglage approprié des appareils (paramètres ou cycle de nettoyage et de désinfection selon les caractéristiques des DM (par exemple, la durée du cycle, la température, l'utilisation ou non de lubrifiant);
- à la mise en marche des appareils.

L'usage d'un système informatisé servant à la traçabilité des DM, des instructions des fabricants, des ouvrages de référence et des documents nécessaires devrait être permis.

### **Pour éviter la double pénalité critère/règle de verdict**

Le jugement professionnel lié aux règles de verdict :

- doit porter explicitement sur toute erreur de contamination associée aux règles d'hygiène et d'asepsie qui pourrait entraîner des conséquences sur l'état de santé pour soi, pour ses collègues et pour la clientèle, alors que l'élève continue la tâche sans apporter de correctif à la situation;
- doit porter sur toute action ou situation qui pourrait entraîner des conséquences sur la santé et la sécurité pour soi, pour ses collègues et pour la clientèle.

Le non-respect d'une règle de verdict entraîne automatiquement l'arrêt de l'évaluation. Un verdict d'échec sera alors prononcé.

Pour faciliter l'organisation scolaire, il serait possible d'évaluer cette compétence au même moment que la compétence « Désinfection de dispositifs médicaux ».



Compétence 10

**Évaluation aux fins de la sanction****Énoncé de la compétence**

Procéder à la désinfection de dispositifs médicaux.

**Spécifications**

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 des 100 points de l'évaluation.

	Pondération recommandée
3 Exécuter les étapes préalables à la désinfection. <ul style="list-style-type: none"> <li>Vérification rigoureuse de l'absence de souillures visibles.</li> </ul>	15
4 Effectuer la désinfection manuelle de dispositifs médicaux. <ul style="list-style-type: none"> <li>Respect des techniques et des étapes de désinfection manuelle, y compris le rinçage, selon les types de DM et leur catégorie de risque.</li> <li>Séchage conforme des DM.</li> </ul>	20
5 Effectuer la désinfection automatisée de dispositifs médicaux. <ul style="list-style-type: none"> <li>Programmation conforme des paramètres et du cycle de l'appareil automatique ainsi que mise en marche appropriée.</li> </ul>	15
>> Procéder à la désinfection de dispositifs médicaux. <ul style="list-style-type: none"> <li>Interventions appropriées en cas de non-conformité, d'incident ou d'accident.</li> </ul>	10

**Règles de verdict**

Respect des règles d'hygiène et d'asepsie.

Respect des règles de santé et de sécurité pour soi, pour ses collègues et pour la clientèle.

**Description de l'évaluation**

Note : Pour des raisons de sécurité évidentes, les souillures sur les dispositifs médicaux doivent être simulées.

La compétence particulière « Procéder à la désinfection de dispositifs médicaux » intègre les savoirs<sup>13</sup> acquis dans la compétence générale « Prévenir les risques liés aux méthodes de nettoyage et de désinfection de dispositifs médicaux », assurant ainsi leur transfert aux étapes d'exécution de la tâche.

<sup>13</sup> La compétence se fonde sur un ensemble organisé de savoirs (ce qui implique certaines connaissances, habiletés dans divers domaines, attitudes, perceptions, stratégies, etc.).

L'évaluation devrait se réaliser à partir d'une situation de travail courante dans la zone souillée d'une unité de retraitement des dispositifs médicaux pour des DM prénettoyés non critiques, semi-critiques et critiques, y compris les dispositifs endoscopiques rigides (ceux qui sont flexibles sont exclus).

L'élève devrait procéder à la désinfection manuelle et automatisée d'un ou de plusieurs DM. Par exemple, le matériel à retraiter pourrait représenter différentes catégories de risques et des techniques de désinfection variées, de la simple lingette désinfectante au produit désinfectant nécessitant un temps de trempage et un rinçage. De plus, la situation proposée pourrait inclure une problématique simulée, nécessitant une intervention de l'élève : produit expiré à remplacer, présence de souillures visibles sur un DM, etc.

Le critère « Interventions appropriées en cas de non-conformité, d'incident ou d'accident » fait référence :

- aux comportements sécuritaires et professionnels à adopter en cas de situations problématiques pouvant survenir lors de la désinfection des DM : présence de souillures visibles, bris ou paramètres non conformes d'un appareil, déversement de produit, etc. Par exemple, une intervention peut prendre la forme d'un signalement aux personnes concernées, de l'arrêt sécuritaire d'un appareil défectueux, du remplacement d'un produit expiré, etc.

L'usage d'un système informatisé servant à la traçabilité des DM, des instructions des fabricants, des ouvrages de référence et des documents nécessaires devrait être permis.

#### **Pour éviter la double pénalité critère/règle de verdict**

Le jugement professionnel lié aux règles de verdict :

- doit porter explicitement sur toute erreur de contamination associée aux règles d'hygiène et d'asepsie qui pourrait entraîner des conséquences sur l'état de santé pour soi, pour ses collègues et pour la clientèle, alors que l'élève continue la tâche sans apporter de correctif à la situation;
- doit porter sur toute action ou situation qui pourrait entraîner des conséquences sur la santé et la sécurité pour soi, pour ses collègues et pour la clientèle.

Le non-respect d'une règle de verdict entraîne automatiquement l'arrêt de l'évaluation. Un verdict d'échec sera alors prononcé.

Note : Pour faciliter l'organisation scolaire, il serait possible d'évaluer cette compétence au même moment que la compétence « Nettoyage de dispositifs médicaux ».

Compétence 11

### ***Évaluation aux fins de la sanction***

---

#### **Énoncé de la compétence**

Établir des relations de collaboration au travail.

#### **Spécifications**

---

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 des 100 points de l'évaluation.

	<b>Pondération recommandée</b>
1 Établir et entretenir des relations interpersonnelles professionnelles. <ul style="list-style-type: none"><li>• Adaptation de sa façon d'interagir aux personnes et aux situations.</li></ul>	20
2 Communiquer avec les personnes concernées dans le cadre du travail. <ul style="list-style-type: none"><li>• Clarté, justesse et pertinence des renseignements fournis.</li></ul>	15
4 Travailler en collaboration au sein d'une équipe. <ul style="list-style-type: none"><li>• Manifestation d'attitudes appropriées favorisant le travail en équipe.</li><li>• Coordination efficace de ses activités avec celles des autres membres de l'équipe.</li></ul>	20
	15

#### **Règle de verdict**

---

Aucune.

#### **Description de l'évaluation**

---

L'évaluation devrait se réaliser à partir de jeux de rôle représentatifs des situations de travail courantes et variées, en collaboration avec les supérieures et les supérieurs, les fournisseuses et les fournisseurs, les collègues et le personnel des points de service. Les mises en situation pourraient refléter une problématique, une erreur commise ou un travail d'équipe à réaliser : par exemple, lors de la présence de souillures visibles sur un DM à désinfecter, l'élève devrait être en mesure de signaler la problématique aux personnes concernées, oralement ou par écrit.

L'usage des ouvrages de référence et des documents nécessaires, d'outils et de moyens de communication devrait être permis.



Compétence 12

**Évaluation aux fins de la sanction****Énoncé de la compétence**

Procéder à l'assemblage de dispositifs médicaux.

**Spécifications**

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 des 100 points de l'évaluation.

	Pondération recommandée
5 Inspecter les dispositifs médicaux. <ul style="list-style-type: none"> <li>Vérification de la propreté et du bon fonctionnement des DM.</li> </ul>	15
6 Remonter les dispositifs médicaux multi pièces. <ul style="list-style-type: none"> <li>Remontage conforme et au moment requis de dispositifs multi pièces variés.</li> </ul>	10
7 Assembler les ensembles d'instruments de chirurgie et de dispositifs médicaux. <ul style="list-style-type: none"> <li>Respect des procédés liés au montage des plateaux et des caissons, y compris l'apposition de ses initiales.</li> </ul>	15
<ul style="list-style-type: none"> <li>Disposition correcte des indicateurs chimiques en fonction du procédé de stérilisation requis.</li> </ul>	10
>> Procéder à l'assemblage de dispositifs médicaux. <ul style="list-style-type: none"> <li>Application juste de toutes les activités de traçabilité et de contrôle de la qualité.</li> </ul>	20

**Règles de verdict**

Respect des règles d'hygiène et d'asepsie.

Respect des règles de santé et de sécurité pour soi, pour ses collègues et pour la clientèle.

**Description de l'évaluation**

L'évaluation devrait se réaliser à partir d'une situation de travail courante dans la zone propre d'une unité de retraitement des dispositifs médicaux. L'élève devrait s'assurer de la conformité et de l'intégrité des DM et par la suite, remonter un ensemble de DM à partir des informations contenues dans un système informatisé. Les instruments pourraient faire partie d'un caisson ou d'un plateau, et au moins un de ces instruments devrait être multi pièces.

Le critère « Vérification de la propreté et du bon fonctionnement des DM » fait référence à :

- l'absence de souillures visibles;
- l'état des charnières et des joints;

- l'alignement des mâchoires et des dents;
- l'alignement et le fonctionnement des crémaillères;
- l'affûtage des tranchants.

Le critère « Application juste de toutes les activités de traçabilité et de contrôle de la qualité » fait référence :

- à la consignation juste et complète des données à l'assemblage, comme l'identification du plateau et la date d'assemblage;
- à l'utilisation juste du système informatisé de traçabilité pour l'assemblage des ensembles d'instruments;
- à la vérification de la conformité du plateau et l'identification de tout matériel manquant.

L'usage d'un système informatisé servant à la traçabilité et à l'assemblage des plateaux et des caissons, des instructions des fabricants, des ouvrages de référence et des documents nécessaires devrait être permis.

#### **Pour éviter la double pénalité critère/règle de verdict**

Le jugement professionnel lié aux règles de verdict :

- doit porter explicitement sur toute erreur de contamination associée aux règles d'hygiène et d'asepsie qui pourrait entraîner des conséquences sur l'état de santé pour soi, pour ses collègues et pour la clientèle, alors que l'élève continue la tâche sans apporter de correctif à la situation;
- doit porter sur toute action ou situation qui pourrait entraîner des conséquences sur la santé et la sécurité pour soi, pour ses collègues et pour la clientèle.

Le non-respect d'une règle de verdict entraîne automatiquement l'arrêt de l'évaluation. Un verdict d'échec sera alors prononcé.

Compétence 13

**Évaluation aux fins de la sanction****Énoncé de la compétence**

Procéder à l'emballage de dispositifs médicaux.

**Spécifications**

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 des 100 points de l'évaluation.

	Pondération recommandée
4 Mettre en place les indicateurs chimiques. <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place correcte de tous les indicateurs requis en fonction de la charge à stériliser et du procédé de stérilisation.</li> </ul>	10
5 Emballer les plateaux de dispositifs médicaux avec des enveloppes d'emballage. <ul style="list-style-type: none"> <li>Application correcte des techniques d'emballage selon le plateau de DM à stériliser :               <ul style="list-style-type: none"> <li>méthode d'emballage en carré;</li> <li>méthode d'emballage en diagonale.</li> </ul> </li> <li>Placement approprié du sceau d'intégrité.</li> <li>Placement approprié de la fiche d'identification dûment remplie, y compris l'apposition de ses initiales.</li> </ul>	20
7 Emballer les dispositifs médicaux avec des contenants rigides. <ul style="list-style-type: none"> <li>Respect des procédés liés à la fermeture correcte et étanche du contenant rigide, y compris la disposition correcte du cadenas et des fléchettes (sceau d'intégrité).</li> </ul>	10
	20

**Règles de verdict**

Respect des règles d'hygiène et d'asepsie.

Respect des règles de santé et de sécurité pour soi, pour ses collègues et pour la clientèle.

**Description de l'évaluation**

À partir d'une situation de travail courante dans la zone propre d'une unité de retraitement des dispositifs médicaux nettoyés, désinfectés et assemblés, l'élève devrait emballer des DM non critiques, semi-critiques et critiques, y compris les dispositifs endoscopiques rigides (ceux qui sont flexibles sont exclus), selon les différentes méthodes d'emballage. Par exemple, elle ou il pourrait choisir la méthode appropriée pour emballer un plateau d'instruments préassemblé ou un DM individuel.

Le critère « Application correcte des techniques d'emballage selon le plateau de DM à stériliser » fait référence :

- au respect des étapes d'emballage selon les différentes méthodes;
- à la conformité de l'emballage de façon à permettre la stérilisation et à préserver la stérilité<sup>14</sup>.

Le critère « Respect des procédés liés à la fermeture correcte et étanche du contenant rigide, y compris la disposition correcte du cadenas et des fléchettes (sceau d'intégrité) » fait référence :

- à la mise en place correcte des filtres de stérilité et des sceaux d'intégrité;
- au verrouillage conforme du contenant (vérification de la fermeture complète et étanche);
- à l'étiquetage juste et complet du contenant (identification de l'ensemble, identification de tout DM manquant, initiales et date).

L'usage d'un système informatisé servant à la traçabilité au niveau de l'assemblage et de l'emballage, des instructions des fabricants, des ouvrages de référence et des documents nécessaires devrait être permis.

#### **Pour éviter la double pénalité critère/règle de verdict**

Le jugement professionnel lié aux règles de verdict :

- doit porter explicitement sur toute erreur de contamination associée aux règles d'hygiène et d'asepsie qui pourrait entraîner des conséquences sur l'état de santé pour soi, pour ses collègues et pour la clientèle, alors que l'élève continue la tâche sans apporter de correctif à la situation;
- doit porter sur toute action ou situation qui pourrait entraîner des conséquences sur la santé et la sécurité pour soi, pour ses collègues et pour la clientèle.

Le non-respect d'une règle de verdict entraîne automatiquement l'arrêt de l'évaluation. Un verdict d'échec sera alors prononcé.

---

<sup>14</sup> Le critère évalue la fonctionnalité de l'emballage (stérilisation et maintien de la stérilité) et non son apparence esthétique.

Compétence 14

**Évaluation aux fins de la sanction****Énoncé de la compétence**

Prévenir les risques liés aux méthodes de stérilisation de dispositifs médicaux.

**Spécifications**

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 des 100 points de l'évaluation.

	Pondération recommandée
3 Utiliser des produits de façon sécuritaire et écologique au regard des méthodes de stérilisation. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des précautions et des règles en lien avec la manipulation et l'utilisation des produits.</li> </ul>	10
5 Utiliser les appareils liés aux méthodes de stérilisation. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des précautions et des règles en lien avec l'utilisation des appareils.</li> </ul>	10
6 Utiliser des méthodes de stérilisation. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des étapes et des techniques de stérilisation :               <ul style="list-style-type: none"> <li>– à basse température;</li> <li>– à haute température.</li> </ul> </li> </ul>	15
7 Assurer la traçabilité et le contrôle de la qualité en lien avec les méthodes de stérilisation. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des méthodes de traçabilité et de contrôle de la qualité, y compris la consignation juste et complète des données.</li> </ul>	15
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation appropriée des tests de contrôle de la qualité sur les stérilisateur :               <ul style="list-style-type: none"> <li>– test de fuite et test de vacuum;</li> <li>– contrôles de la stérilité : mécaniques, physiques, chimiques, biologiques et administratifs.</li> </ul> </li> </ul>	20

**Règles de verdict**

Respect des règles d'hygiène et d'asepsie.

Respect des règles de santé et de sécurité pour soi, pour ses collègues et pour la clientèle.

## Description de l'évaluation

---

La compétence générale « Prévenir les risques liés aux méthodes de stérilisation de dispositifs médicaux » présente les différents savoirs<sup>15</sup> que l'élève doit acquérir ou développer pour assurer leur transfert dans la compétence particulière « Procéder à la stérilisation de dispositifs médicaux ». Cette dernière se rapporte à la dimension plus « opérationnelle » de la compétence et a pour objet l'intégration des apprentissages de base aux étapes d'exécution de la tâche.

À partir d'une situation de travail courante dans la zone propre et la zone stérile d'une unité de retraitement des dispositifs médicaux critiques nettoyés et désinfectés, y compris les dispositifs endoscopiques rigides (ceux qui sont flexibles sont exclus), l'élève devrait respecter les précautions en lien avec les méthodes de stérilisation : par exemple, pour un stérilisateur ayant subi une réparation à la suite d'une fuite. L'élève devrait :

- effectuer diverses tâches de remise en fonction du stérilisateur : le remettre en marche, remplacer de façon sécuritaire le contenant de produit stérilisant;
- effectuer un test d'étanchéité;
- réaliser les contrôles de la qualité requis à la suite de la réparation (par exemple, un test de Bowie-Dick, un test de réaction biologique, etc.);
- consigner les résultats des contrôles dans un système de traçabilité et de contrôle de la qualité en lien avec les méthodes de stérilisation.

Le critère « Respect des précautions et des règles en lien avec la manipulation et l'utilisation des produits » fait référence :

- à la manipulation et à l'entreposage minutieux et sécuritaire des produits stérilisants;
- aux précautions relatives au SIMDUT, comme le port de l'EPI approprié et l'aération conforme;
- à la vérification de la conformité des produits (date d'expiration, intégrité du contenant);
- à la disposition sécuritaire des contenants vides.

Le critère « Respect des précautions et des règles en lien avec l'utilisation des appareils » fait référence :

- à la programmation et à la mise en marche des appareils;
- au chargement et au déchargement des appareils;
- à la prévention des brûlures.

Le critère « Respect des étapes et des techniques de stérilisation : à basse température; à haute température » fait référence :

- à la préparation de la charge (disposition correcte);
- au chargement et à la mise en marche du stérilisateur;
- à la surveillance des paramètres de stérilisation pendant le cycle de stérilisation;
- au déchargement de la charge;
- au temps de refroidissement ou d'aération de la charge, le cas échéant;
- à la vérification de la charge et des paramètres à la fin du cycle.

---

<sup>15</sup> La compétence se fonde sur un ensemble organisé de savoirs (ce qui implique certaines connaissances, habiletés dans divers domaines, attitudes, perceptions, stratégies, etc.).

Le critère « Respect des méthodes de traçabilité et de contrôle de la qualité, y compris la consignation juste et complète des données » fait référence :

- à la consignation des données liées à la charge de stérilisation (contenu, date et heure, date d'expiration, numéro de charge, identification du test de réaction biologique);
- à la consignation des contrôles de la stérilité à la fin du cycle de stérilisation;
- à la consignation des résultats des tests : *Bowie-Dick*, étanchéité, indicateur biologique, etc.

Le critère « Réalisation appropriée des tests de contrôle de la qualité sur les stérilisateur : test de fuite et test de vacuum; contrôles de la stérilité : mécaniques, physiques, chimiques, biologiques et administratifs » fait référence :

- à la réalisation juste des tests d'étanchéité et *Bowie-Dick*;
- à la vérification des contrôles de la stérilité à la fin du cycle de stérilisation : paramètres du cycle (relevé imprimé), indicateurs chimiques, tests de réaction biologique et contrôles administratifs (présence de l'étiquette de charge).

L'usage des instructions des fabricants, des ouvrages de référence et des documents nécessaires devrait être permis.

#### **Pour éviter la double pénalité critère/règle de verdict**

Le jugement professionnel lié aux règles de verdict :

- doit porter explicitement sur toute erreur de contamination associée aux règles d'hygiène et d'asepsie qui pourrait entraîner des conséquences sur l'état de santé pour soi, pour ses collègues et pour la clientèle, alors que l'élève continue la tâche sans apporter de correctif à la situation;
- doit porter sur toute action ou situation qui pourrait entraîner des conséquences sur la santé et la sécurité pour soi, pour ses collègues et pour la clientèle.

Le non-respect d'une règle de verdict entraîne automatiquement l'arrêt de l'évaluation. Un verdict d'échec sera alors prononcé.



Compétence 15

**Évaluation aux fins de la sanction****Énoncé de la compétence**

Procéder à la stérilisation de dispositifs médicaux.

**Spécifications**

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 des 100 points de l'évaluation.

	Pondération recommandée
4 Effectuer les vérifications préalables à la stérilisation. <ul style="list-style-type: none"> <li>Vérification de la conformité de l'étiquetage et de la consignation du contenu des charges en vue de la traçabilité.</li> </ul>	15
5 Charger l'appareil. <ul style="list-style-type: none"> <li>Disposition correcte de la pochette, du plateau ou du caisson dans le stérilisateur.</li> </ul>	10
6 Effectuer la préparation et la mise en marche du stérilisateur. <ul style="list-style-type: none"> <li>Réglage conforme des paramètres de programmation selon la charge à stériliser et le procédé de stérilisation.</li> </ul>	15
8 Décharger l'appareil de stérilisation. <ul style="list-style-type: none"> <li>Respect des procédés de vérification, d'enregistrement et d'impression des paramètres de l'appareil à la fin du cycle.</li> </ul>	20
9 Effectuer et valider les tests de réactions biologiques. <ul style="list-style-type: none"> <li>Respect des normes et des procédures liées aux tests de réactions biologiques.</li> </ul>	10

**Règles de verdict**

Respect des règles d'hygiène et d'asepsie.  
Respect des règles de santé et de sécurité pour soi, pour ses collègues et pour la clientèle.

**Description de l'évaluation**

La compétence particulière « Procéder à la stérilisation de dispositifs médicaux » intègre les savoirs<sup>16</sup> acquis dans la compétence générale « Prévenir les risques liés aux méthodes de stérilisation de dispositifs médicaux », assurant ainsi leur transfert aux étapes d'exécution de la tâche.

<sup>16</sup> La compétence se fonde sur un ensemble organisé de savoirs (ce qui implique certaines connaissances, habiletés dans divers domaines, attitudes, perceptions, stratégies, etc.).

À partir d'une situation de travail courante dans la zone propre et la zone stérile d'une unité de retraitement des dispositifs médicaux, l'élève devrait effectuer toutes les étapes de la stérilisation à l'aide de DM critiques, nettoyés, désinfectés, assemblés et emballés. Elle ou il devrait préparer la charge et effectuer toutes les vérifications de conformité et de qualité, procéder au chargement et à la mise en marche adéquate du stérilisateur, puis effectuer le déchargement et le contrôle des paramètres de l'appareil et des tests de réactions biologiques.

De plus, à chaque étape, l'élève devrait consigner les informations nécessaires dans un système de traçabilité : informations relatives à la charge, y compris son contenu, validation des paramètres du cycle et résultats du test de réaction biologique.

L'usage d'un système informatisé servant à la traçabilité liée à la stérilisation, des instructions des fabricants, des ouvrages de référence et des documents nécessaires devrait être permis.

### **Pour éviter la double pénalité critère/règle de verdict**

Le jugement professionnel lié aux règles de verdict :

- doit porter explicitement sur toute erreur de contamination associée aux règles d'hygiène et d'asepsie qui pourrait entraîner des conséquences sur l'état de santé pour soi, pour ses collègues et pour la clientèle, alors que l'élève continue la tâche sans apporter de correctif à la situation;
- doit porter sur toute action ou situation qui pourrait entraîner des conséquences sur la santé et la sécurité pour soi, pour ses collègues et pour la clientèle.

Le non-respect d'une règle de verdict entraîne automatiquement l'arrêt de l'évaluation. Un verdict d'échec sera alors prononcé.

Compétence 16

**Évaluation aux fins de la sanction****Énoncé de la compétence**

Procéder à l'entreposage, à la tenue de l'inventaire et à la distribution de dispositifs médicaux.

**Spécifications**

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 des 100 points de l'évaluation.

	Pondération recommandée
5 Monter des chariots de cas de base pour des chirurgies simples.	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation correcte du logiciel servant à la traçabilité liée à la tenue de l'inventaire, au programme opératoire et au montage des chariots de cas.</li> </ul>	10
<ul style="list-style-type: none"> <li>Montage correct et complet des chariots de cas.</li> </ul>	15
6 Préparer le matériel en vue de la distribution.	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Disposition correcte du matériel stérilisé sur les chariots requis, selon les normes et les procédures en vigueur.</li> </ul>	10
<ul style="list-style-type: none"> <li>Étiquetage juste et complet du matériel stérilisé, des bacs et des chariots de transport.</li> </ul>	10
>> Procéder à l'entreposage, à la tenue de l'inventaire et à la distribution de dispositifs médicaux.	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Manipulation minutieuse et prudente du matériel ainsi que des DM.</li> </ul>	25

**Règles de verdict**

Respect des règles d'hygiène et d'asepsie.

Respect des règles de santé et de sécurité pour soi, pour ses collègues et pour la clientèle.

**Description de l'évaluation**

À partir d'une situation de travail courante dans la zone stérile d'une unité de retraitement des dispositifs médicaux stérilisés, de plateaux, de contenants rigides et de pochettes préalablement stérilisés, l'élève devrait effectuer les tâches liées à la tenue de l'inventaire et la distribution du matériel stérilisé, par exemple, pour le montage et la préparation d'un chariot de cas de base destiné au bloc opératoire.

Le critère « Manipulation minutieuse et prudente du matériel ainsi que des DM » fait référence :

- à la manipulation du matériel stérile;
- à la prévention des manipulations inutiles pouvant causer des bris et des déchirures.

L'usage d'un système informatisé servant à la traçabilité liée à la tenue de l'inventaire, des instructions des fabricants, des ouvrages de référence et des documents nécessaires devrait être permis.

**Pour éviter la double pénalité critère/règle de verdict**

Le jugement professionnel lié aux règles de verdict :

- doit porter explicitement sur toute erreur de contamination associée aux règles d'hygiène et d'asepsie qui pourrait entraîner des conséquences sur l'état de santé pour soi, pour ses collègues et pour la clientèle, alors que l'élève continue la tâche sans apporter de correctif à la situation;
- doit porter sur toute action ou situation qui pourrait entraîner des conséquences sur la santé et la sécurité pour soi, pour ses collègues et pour la clientèle.

Le non-respect d'une règle de verdict entraîne automatiquement l'arrêt de l'évaluation. Un verdict d'échec sera alors prononcé.

Compétence 17

**Évaluation aux fins de la sanction****Énoncé de la compétence**

Prévenir les risques liés aux méthodes de retraitement de dispositifs endoscopiques flexibles.

**Spécifications**

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 des 100 points de l'évaluation.

	Pondération recommandée
4 Utiliser l'appareillage lié aux méthodes de retraitement de dispositifs endoscopiques flexibles. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des précautions et des règles en lien avec l'utilisation de l'appareillage.</li> </ul>	15
6 Assurer la traçabilité et le contrôle de la qualité en lien avec les méthodes de retraitement de dispositifs endoscopiques flexibles. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des normes de qualité :               <ul style="list-style-type: none"> <li>– absence de souillures visibles;</li> <li>– temps de contact recommandé;</li> <li>– temps de trempage approprié.</li> </ul> </li> <li>• Respect des méthodes de traçabilité et de contrôle de la qualité, y compris la consignation juste et complète des données ainsi que l'utilisation correcte du système informatisé pour la traçabilité et le contrôle de la qualité.</li> </ul>	25
>> Prévenir les risques liés aux méthodes de retraitement de dispositifs endoscopiques flexibles. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Manifestation d'attitudes et de comportements professionnels et sécuritaires en toutes circonstances.</li> </ul>	20
	10

**Règles de verdict**

Respect des règles d'hygiène et d'asepsie.

Respect des règles de santé et de sécurité pour soi, pour ses collègues et pour la clientèle.

**Description de l'évaluation**

Note : Pour des raisons de sécurité évidentes, les souillures sur les dispositifs médicaux doivent être simulées.

La compétence générale « Prévenir les risques liés aux méthodes de retraitement de dispositifs endoscopiques flexibles » présente les différents savoirs<sup>17</sup> que l'élève doit acquérir ou développer pour assurer leur transfert dans la compétence particulière « Procéder au retraitement de dispositifs endoscopiques flexibles ». Cette dernière se rapporte à la dimension plus « opérationnelle » de la compétence et a pour objet l'intégration des apprentissages de base aux étapes d'exécution de la tâche.

À partir d'une situation de travail courante dans la zone souillée et la zone propre d'une unité de retraitement des dispositifs médicaux, l'élève devrait réaliser le nettoyage manuel et la désinfection automatisée d'un dispositif endoscopique flexible.

Elle ou il devrait utiliser des dispositifs permettant d'effectuer un test d'étanchéité, des appareils d'irrigation et un appareil de désinfection automatisée (chargement, mise en marche, déchargement).

Enfin, l'élève devrait consigner les données pertinentes dans un système informatisé pour la traçabilité et le contrôle de la qualité.

Le critère « Manifestation d'attitudes et de comportements professionnels et sécuritaires en toutes circonstances » fait référence :

- au respect du décorum, des protocoles et des règles de l'établissement liés à l'éthique et aux comportements professionnels attendus.

L'usage d'un système informatisé servant à la traçabilité des dispositifs endoscopiques flexibles, des instructions des fabricants, des ouvrages de référence et des documents nécessaires devrait être permis.

#### **Pour éviter la double pénalité critère/règle de verdict**

Le jugement professionnel lié aux règles de verdict :

- doit porter explicitement sur toute erreur de contamination associée aux règles d'hygiène et d'asepsie qui pourrait entraîner des conséquences sur l'état de santé pour soi, pour ses collègues et pour la clientèle, alors que l'élève continue la tâche sans apporter de correctif à la situation;
- doit porter sur toute action ou situation qui pourrait entraîner des conséquences sur la santé et la sécurité pour soi, pour ses collègues et pour la clientèle.

Le non-respect d'une règle de verdict entraîne automatiquement l'arrêt de l'évaluation. Un verdict d'échec sera alors prononcé.

---

<sup>17</sup> La compétence se fonde sur un ensemble organisé de savoirs (ce qui implique certaines connaissances, habiletés dans divers domaines, attitudes, perceptions, stratégies, etc.).

Compétence 18

**Évaluation aux fins de la sanction****Énoncé de la compétence**

Procéder au retraitement de dispositifs endoscopiques flexibles.

**Spécifications**

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 des 100 points de l'évaluation.

	Pondération recommandée
4 Effectuer le test d'étanchéité sur les dispositifs endoscopiques flexibles. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect du procédé lié au test d'étanchéité.</li> </ul>	15
5 Effectuer le nettoyage de dispositifs endoscopiques flexibles. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect du procédé de nettoyage manuel :               <ul style="list-style-type: none"> <li>– irrigation, rinçage et séchage conformes de tous les canaux.</li> </ul> </li> </ul>	25
6 Effectuer le retraitement de dispositifs endoscopiques flexibles selon le niveau requis. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des procédés de retraitement avec l'appareil automatique, y compris le rinçage.</li> </ul>	15
8 Effectuer l'entreposage et la distribution de dispositifs endoscopiques flexibles retraités. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déroulement complet du dispositif, en position correcte, dans l'armoire d'entreposage appropriée et réservée à cet effet.</li> </ul>	15

**Règles de verdict**

Respect des règles d'hygiène et d'asepsie.

Respect des règles de santé et de sécurité pour soi, pour ses collègues et pour la clientèle.

**Description de l'évaluation**

Note : Pour des raisons de sécurité évidentes, les souillures sur les dispositifs endoscopiques (DE) doivent être simulées.

La compétence particulière « Procéder au retraitement de dispositifs endoscopiques flexibles » intègre les savoirs<sup>18</sup> acquis dans la compétence générale « Prévenir les risques liés aux méthodes de

<sup>18</sup> La compétence se fonde sur un ensemble organisé de savoirs (ce qui implique certaines connaissances, habiletés dans divers domaines, attitudes, perceptions, stratégies, etc.).

retraitement de dispositifs endoscopiques flexibles » en assurant ainsi leur transfert aux étapes d'exécution de la tâche.

À partir d'une situation de travail courante dans la zone souillée et la zone propre d'une unité de retraitement de dispositifs médicaux, l'élève devrait effectuer le retraitement complet d'un dispositif endoscopique flexible, incluant le prénettoyage, le test d'étanchéité, le nettoyage manuel, la désinfection automatisée et l'entreposage. La méthode de désinfection de haut niveau devrait être priorisée plutôt que la stérilisation, en raison de son caractère plus complexe.

L'usage d'un système informatisé servant à la traçabilité des DE flexibles et au contrôle de la qualité, des ouvrages de référence et des documents nécessaires devrait être permis.

#### **Pour éviter la double pénalité critère/règle de verdict**

Le jugement professionnel lié aux règles de verdict :

- doit porter explicitement sur toute erreur de contamination associée aux règles d'hygiène et d'asepsie qui pourrait entraîner des conséquences sur l'état de santé pour soi, pour ses collègues et pour la clientèle, alors que l'élève continue la tâche sans apporter de correctif à la situation;
- doit porter sur toute action ou situation qui pourrait entraîner des conséquences sur la santé et la sécurité pour soi, pour ses collègues et pour la clientèle.

Le non-respect d'une règle de verdict entraîne automatiquement l'arrêt de l'évaluation. Un verdict d'échec sera alors prononcé.

Compétence 19

**Évaluation aux fins de la sanction****Énoncé de la compétence**

Procéder au retraitement de dispositifs médicaux en milieu de travail dans la zone souillée.

**Spécifications**

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 des 100 points de l'évaluation.

	Pondération recommandée
3 Effectuer les activités liées au contrôle de la qualité dans la zone souillée. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Application juste de la totalité :               <ul style="list-style-type: none"> <li>– des procédures liées au contrôle de la qualité, y compris la surveillance du cycle et des paramètres de l'appareil automatique;</li> <li>– des étapes de retraitement requises selon les DM.</li> </ul> </li> </ul>	15
5 Réaliser des tâches en lien avec le prénettoyage, le nettoyage et la désinfection de dispositifs médicaux contaminés. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exécution juste des étapes préalables.</li> </ul>	10
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exécution juste du nettoyage selon les caractéristiques des DM et leur catégorie de risques.</li> </ul>	20
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exécution juste de la désinfection selon les caractéristiques des DM et leur catégorie de risques.</li> </ul>	15
6 Effectuer le nettoyage, la désinfection et le rangement de l'aire de travail dans la zone souillée. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des procédés de nettoyage et de désinfection, y compris le choix des produits appropriés et les étapes à suivre.</li> </ul>	10

**Règles de verdict**

Respect des règles d'hygiène et d'asepsie.

Respect des règles de santé et de sécurité pour soi, pour ses collègues et pour la clientèle.

**Description de l'évaluation**

Important : après une période d'adaptation à l'environnement de travail dans la zone souillée d'une unité de retraitement des dispositifs médicaux, l'évaluation aux fins de la sanction pourrait s'effectuer dans les derniers jours de la formation pratique (stage) ou lorsque l'élève démontre l'acquisition de la compétence, pourvu qu'elle ou qu'il en ait été informé au préalable. Ce n'est que lors de cette évaluation que les règles de verdict peuvent s'appliquer.

L'évaluation devrait se réaliser dans la zone souillée d'une unité de retraitement des dispositifs médicaux.

L'élève devrait :

- effectuer les activités liées à la traçabilité et au contrôle de la qualité dans la zone souillée;
- réaliser des tâches en lien avec le prénettoyage, le nettoyage et la désinfection de DM contaminés;
- effectuer le nettoyage, la désinfection et le rangement de l'aire de travail de la zone souillée.

Le critère « Exécution juste des étapes préalables » fait référence :

- au prénettoyage des DM;
- au tri des DM selon leur type, leurs caractéristiques et le mode de retraitement approprié (nettoyage manuel ou automatique, désinfection de bas niveau ou de haut niveau, etc.).

Le critère « Exécution juste du nettoyage selon les caractéristiques des DM et leur catégorie de risques » fait référence :

- aux étapes de désinfection manuelle, soit le choix du type d'eau et des produits appropriés, au choix et à l'utilisation appropriée de l'outillage et de l'appareillage, au brossage lorsque nécessaire, au temps de contact avec la solution nettoyante et au rinçage;
- aux étapes de nettoyage automatisé, soit le chargement approprié des appareils et le choix juste du cycle selon le type de DM dans la charge.

Le critère « Exécution juste de la désinfection selon les caractéristiques des DM et leur catégorie de risques » fait référence :

- aux étapes de désinfection manuelle, soit le choix du type d'eau et des produits appropriés, au choix et à l'utilisation appropriée de l'outillage et de l'appareillage, au temps de contact avec la solution désinfectante, au rinçage et au séchage;
- aux étapes de désinfection automatisée, soit le chargement approprié des appareils et le choix juste du cycle selon le type de DM dans la charge et leur catégorie de risques.

L'usage d'un système informatisé, des instructions des fabricants, des ouvrages de référence et des documents nécessaires devrait être permis.

#### **Pour éviter la double pénalité critère/règle de verdict**

Le jugement professionnel lié aux règles de verdict :

- doit porter explicitement sur toute erreur de contamination associée aux règles d'hygiène et d'asepsie qui pourrait entraîner des conséquences sur l'état de santé pour soi, pour ses collègues et pour la clientèle, alors que l'élève continue la tâche sans apporter de correctif à la situation;
- doit porter sur toute action ou situation qui pourrait entraîner des conséquences sur la santé et la sécurité pour soi, pour ses collègues et pour la clientèle.

Le non-respect d'une règle de verdict entraîne automatiquement l'arrêt de l'évaluation. Un verdict d'échec sera alors prononcé.

Compétence 20

**Évaluation aux fins de la sanction****Énoncé de la compétence**

Procéder au retraitement de dispositifs médicaux en milieu de travail dans les zones propre et stérile.

**Spécifications**

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 des 100 points de l'évaluation.

	Pondération recommandée
4 Effectuer les activités liées à la traçabilité dans les zones propres et stériles. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des procédures liées à la traçabilité, manuelle ou électronique, des DM, des plateaux et des paramètres de retraitement.</li> </ul>	15
5 Effectuer les activités liées au maintien de la stérilité. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérification juste et complète de la conformité des sachets, des plateaux et des caissons stérilisés relativement :               <ul style="list-style-type: none"> <li>– à l'intégrité de l'emballage;</li> <li>– aux dates de stérilisation et de péremption.</li> </ul> </li> </ul>	10
6 Exécuter les étapes préalables à la stérilisation. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assemblage des DM conforme aux règles, aux normes, aux politiques et aux procédures.</li> </ul>	10
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des règles, des normes, des politiques et des procédures liées :               <ul style="list-style-type: none"> <li>– à l'emballage des sachets, des plateaux et des caissons;</li> <li>– à la mise en place et à la vérification des indicateurs chimiques, physiques et biologiques.</li> </ul> </li> </ul>	15
7 Réaliser des tâches en lien avec la stérilisation. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des règles, des normes, des politiques et des procédures liées aux procédés de stérilisation.</li> </ul>	20

**Règles de verdict**

Respect des règles d'hygiène et d'asepsie.

Respect des règles de santé et de sécurité pour soi, pour ses collègues et pour la clientèle.

**Description de l'évaluation**

Important : après une période d'adaptation à l'environnement de travail dans les zones propre et stérile d'une unité de retraitement des dispositifs médicaux, l'évaluation aux fins de la sanction pourrait

s'effectuer dans les derniers jours de la formation pratique (stage) ou lorsque l'élève démontre l'acquisition de la compétence, pourvu qu'elle ou qu'il en ait été informé au préalable. Ce n'est que lors de cette évaluation que les règles de verdict peuvent s'appliquer.

L'évaluation devrait se réaliser dans les zones propre et stérile d'une unité de retraitement des dispositifs médicaux.

L'élève devrait :

- effectuer les activités liées à la traçabilité dans les zones propre et stérile;
- exécuter les étapes préalables à la stérilisation, comme l'assemblage et l'emballage des instruments;
- réaliser des tâches en lien avec la stérilisation;
- effectuer des activités liées au transport et à l'entreposage du matériel stérile et au maintien de la stérilité.

Le critère « Respect des procédures liées à la traçabilité, manuelle ou électronique, des DM, des plateaux et des paramètres de retraitement » fait référence :

- à la traçabilité lors de l'assemblage et l'emballage des DM (système informatisé servant au montage, étiquetage, apposition des initiales);
- aux activités de traçabilité liées à la stérilisation (consignation des résultats des tests de contrôle de la qualité, consignation du contenu des charges et des paramètres de cycle, vérification de l'étiquetage);
- à la traçabilité lors de l'entreposage et du transport des DM stériles (tenue des registres d'entrées et sorties, tenue d'inventaire, système informatisé servant au montage des chariots de cas, identification des bacs et des chariots de transport).

Le critère « Respect des règles, des normes, des politiques et des procédures liées aux procédés de stérilisation » fait référence :

- au contrôle de la qualité des stérilisateur (contrôles chimiques, biologiques et mécaniques) et à l'interprétation des résultats de ces contrôles;
- au contrôle des tests de rendement des stérilisateur (test d'étanchéité, test de *Bowie-Dick*, etc.);
- au chargement approprié des DM dans les appareils de stérilisation;
- au choix du type de stérilisation et du cycle approprié pour les DM selon leurs caractéristiques;
- à la mise en marche appropriée et à la surveillance des paramètres du cycle pendant le cycle;
- au respect des procédures de déchargement, de refroidissement ou d'aération des charges, le cas échéant.

L'usage d'un système informatisé, des instructions des fabricants, des ouvrages de référence et des documents nécessaires devrait être permis.

#### **Pour éviter la double pénalité critère/règle de verdict**

Le jugement professionnel lié aux règles de verdict :

- doit porter explicitement sur toute erreur de contamination associée aux règles d'hygiène et d'asepsie qui pourrait entraîner des conséquences sur l'état de santé pour soi, pour ses collègues et pour la clientèle, alors que l'élève continue la tâche sans apporter de correctif à la situation;

- doit porter sur toute action ou situation qui pourrait entraîner des conséquences sur la santé et la sécurité pour soi, pour ses collègues et pour la clientèle.

Le non-respect d'une règle de verdict entraîne automatiquement l'arrêt de l'évaluation. Un verdict d'échec sera alors prononcé.